

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20231016DEC131

Objet: Refonte et Maintenance du portail de la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques (DCRM)

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, relative à la refonte et maintenance du portail de la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques ( DCRM),

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2023,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer l'accord cadre suivant :

- Titulaire : C3RB INFORMATIQUE SAS – 12740 LA LOUBIERE
- Dénomination du marché : refonte et maintenance du portail de la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques
- Montant mini et maximum: 30 000 € HT minimum – 110 000 € HT maximum pour la durée de l'accord cadre
- Durée : 4 ans
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20231017-20231016DEC131-AU

S<sup>2</sup>LOW

**BRON**

Tradition & Innovation

VILLE DE BRON  
Direction des Affaires Juridiques  
Et de la Commande Publique

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

jeudi 12 octobre 2023

Objet de la consultation :

**Refonte et Maintenance du portail de la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques (DCRM)**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

## EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 <sup>er</sup> collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
2 <sup>ème</sup> collège : personnes ayant voix consultatives	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	<i>Excusé</i>
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	<i>Excusé</i>
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Aude MONTMAYEUR-BROUAT Responsable Etudes et Projets Métiers		
Julie TOQUÉ Responsable pole ressources internes		

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des

 retient le classement des offres proposé

1 C3rb Informatique

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**C3rb Informatique**

Pour : Contre :

Abstentions :

 rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :Signature de la Présidente :  
Evelyne BRUNET

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 069-216900290-20231017-20231016DEC131-AU

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.  
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.